

Service antenne : une recommandation du CSA sera-t-elle nécessaire ?

Interrogé sur le problème du service antenne (accès à la TNT gratuite dans les immeubles câblés, pour les locataires qui ne sont pas abonnés au câble), le président du CSA Dominique Baudis a indiqué le 23 février, lors d'un point presse, avoir entamé « un dialogue avec les câblo-opérateurs afin d'examiner leurs propositions commerciales ». Le Conseil souhaite pouvoir obtenir la livraison aux téléspectateurs à un prix raisonnable des dix-huit chaînes gratuites de la TNT dans les immeubles câblés de la région parisienne. 1,2 à 1,5 million de foyers seraient concernés. « La recommandation est prête, elle est rédigée », a-t-il indiqué, « mais nous souhaitons parvenir à un accord sans avoir à recourir à une recommandation. »